

SEANCE	25 novembre 2011 CG-3-3334
DC	Patrimoine

BILAN DU PLAN EXCEPTIONNEL D'AIDE AUX COLLECTIVITES POUR LEURS EDIFICES CULTURELS STRUCTURANTS 2007-2010

Le plan exceptionnel 2007-2010 voté le 26 janvier 2007 a permis au Département des Yvelines de soutenir la restauration du patrimoine protégé ou non et de renforcer la diversité et la qualité des équipements culturels publics.

LE BILAN

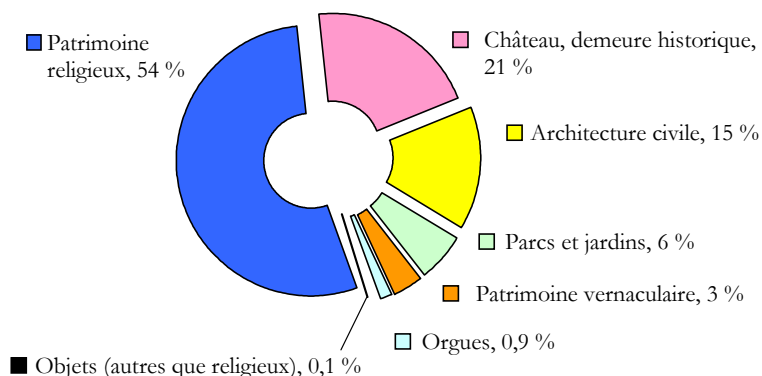
En quatre ans, 190 dossiers (sur 282 demandes) **ont été subventionnés pour un budget total 16 931 618 €**. 90 communes yvelinoises ont reçu au moins une aide.

On trouve sur les 190 dossiers :

7 projets au titre des équipements culturels structurants (*Parc aux Etoiles de Triel-sur-Seine, CNEAI de Chaton, Maison Zola de Médan, Théâtre de Sartrouville (2 subventions), Espace de diffusion de spectacles de Rambouillet et Musée de la Batellerie de Conflans-Sainte-Honorine*).

183 projets de restauration du patrimoine

Répartition du montant des subventions attribuées par nature de patrimoine



On constate que le **patrimoine religieux subventionné se répartit sur 26 des 39 cantons**, ce qui est normal puisque le premier élément patrimonial digne d'être préservé, et dont chaque commune a la propriété, est le plus souvent l'église paroissiale.

Parmi les **châteaux et demeures historiques**, on trouve des édifices médiévaux, comme le château de Beynes et le donjon de Houdan, mais aussi des châteaux de l'époque moderne,

comme celui de Jambville, ou encore des résidences plus récentes, comme La Martinière à Vaux-sur-Seine.

L'architecture civile est représentée par des mairies-écoles communales des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, comme celle d'Allainville-aux-Bois ou des Hôtels de Ville, comme celui de Versailles.

Les parcs et jardins, comme le domaine du Désert de Retz à Chambourcy ou les jardins suspendus de la Villa Berson à Meulan, sont également présents.

Le patrimoine vernaculaire concerne essentiellement les lavoirs communaux, comme à Mareil-Marly, Ecquevilly ou encore La Celle-Saint-Cloud.

Parmi les orgues, on trouve des instruments restaurés, comme le grand-orgue de l'église Saint-Eustache de Viroflay, mais également une construction neuve comme celle du conservatoire à rayonnement départemental de Mantes-la-Jolie.

Enfin, on recense quelques objets classés, **autres que religieux**, comme la tapisserie « Château de Monceau » conservée au musée municipal de Saint-Germain-en-Laye.

CONCLUSION

Le Plan exceptionnel a concerné à part presque égale les édifices protégés et non protégés, favorisé la restauration de monuments en péril et porté en majorité sur le patrimoine religieux. Il a aidé essentiellement des collectivités publiques et touché 34 % des communes et plus de 85 % des cantons du département, soit une partie non négligeable du territoire yvelinois.

Ce dispositif fait du **Conseil général l'un des principaux financeurs de la restauration du patrimoine sur son territoire**, puisqu'il couvre près d'un tiers des dépenses réalisées pour l'ensemble de ces projets. Au niveau régional, le Conseil général des Yvelines est le département qui subventionne le plus le patrimoine. Il constitue un moteur très important pour ce secteur économique et son influence se fera sentir au-delà de la période 2007-2010, les chantiers non encore engagés devant s'échelonner au moins jusqu'en 2014.